

Aurillac 26 Aout 1918



Mademoiselle Jeanne Françoise Georgette
Vaysière nationalité française, demande à Monsieur
le Préfet du Cantal de vouloir bien
lui établir un passeport pour se rendre
à Casablanca, Maroc

Au cas où il
se viendrait de sortir
St Vincent de

faudrait des renseignements
ce chez les Sœurs de
Paul 21 Rue Daurique
Vaysière

Vu sans opposition.

L'attitude de Mlle Vaysière Jeanne Françoise Georgette, au point de vue
national n'a jamais donné lieu à remarque défavorable

Aurillac le 27 août 1918

Le Commissaire de Police

[Signature]

Vu sans observation à la
séance de ce jour le 27 août 1918
[Signature]

Casablanca le 5 Juin 1918



Je soussigné Bacquet
Juste Alphonse propriétaire
demeurant Immeuble du
Comptoir Colonial du Sébou
déclare prendre a son service
en qualité de femme de
Chambre Mademoiselle
Georgette Vayssière demeurant
21 rue d'Auxingon a Aurillac
Cantal

[Signature]

A. Bacquet
Immeuble du Sébou

C. Blanca

ce document Bacquet Juste

8 juillet 8
adroit

